Chorale *Les Mélomanes Roubaisiens* », de Roubaix. — Diplôme d'honneur: Hipoplyte Vernier, 22 ans de présence; Julien Detemmerman, 21 ans; Auguste Kruze, 21 ans.

Orphéon *Les Vrais Amis*, de Wervicq-Sud. — Diplôme d'honneur: Emile Vanthournout, 20 ans de présence; Charles Vanalderwerelt, 20 ans.

Pour se guérir et se préserver des ***Rhumes, Toux, Bronchites, Refroidissements, Catarrhes, Grippe, Asthme, Influenza, Phtisie, Tuberculose,*** pour se fortifier les bronches, l'estomac et la poitrine, il suffit de prendre à chaque repas deux **GOUTTES LIVONIENNES** de TROUETTE-PERRET. — 3 fr. le fl. toutes pharmacies

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. GODARD, vice-président

A PROPOS D'UNE BICYCLETTE SANS PLAQUE DE CONTROLE. — M. Martial Weerts, 26 ans, voyageur, à Croix, fils de M. Weerts, qui fut un moment le directeur de la « Grande-Harmonie » de Croix, est poursuivi pour outrages à un contrôleur des contributions indirectes dans l'exercice de ses fonctions. Le contrôleur, M. Clerc, de Roubaix, se trouvait, le samedi 30 mars, la veille de Pâques, vers six heures et demie du soir, à Croix, près de la maison de M. Weerts. Le plus jeune fils sortit en vélo; M. Clerc lui demanda sa plaque, le jeune homme n'en avait pas; conformément aux règlements et pour assurer le recouvrement de l'amende, M. Clerc procéda à la saisie de la machine. Il paraît que cela amena une discussion assez vive. Aux cris du jeune homme, qui protestait contre cet acte, le père sortit, puis M. Martial Weerts qui aussitôt, déclare le contrôleur, proféra des paroles menaçantes: « Je vous em..., vous et le gouvernement! Le premier qui touchera la bicyclette, aura affaire à moi! Plutôt que de la laisser prendre, je la briserai en morceaux! »

M. de Lauwereyns, qui défend M. Martial Weerts, explique que son client était très surexcité par un mal d'oreilles; en effet, M. Clerc reconnaît que l'inculpé est sorti de chez lui la tête entourée de linges. En outre, cette bicyclette n'était pas à lui; elle lui avait été donnée en gage par quelqu'un qui lui avait acheté un graphophone; d'où l'ennui de la voir confisquer.

M. Martial Weerts est, en fin de compte, condamné à 25 francs d'amende.

UNE SINGULIÈRE PLAISANTERIE. — Edouard Corvelys, 19 ans, journalier à Roubaix, rue de la Redoute, passait le 29 mai dernier, dans l'après-midi, sur le boulevard de Paris. Il s'arrêta devant la maison jadis occupée par feu M. Wattel-Bayart, au numéro 44; des peintres y travaillaient au rez-de-chaussée; Corvelys émit l'étrange prétention de se faire payer une chope par eux. Comme ils refusaient, il sortit de sa poche un petit revolver et visa sur un bidon de peinture; le bidon fut atteint, non sans que l'ouvrier qui était tout proche, M. Florin, n'ait éprouvé une frayeur bien légitime. Cette mauvaise plaisanterie vaut à Edouard Corvelys, une comparution en justice pour port d'arme prohibée et une condamnation à 15 jours de prison avec sursis.

AGRESSION NOCTURNE. — Le 30 novembre, vers huit heures du soir, un jeune homme de 19 ans, nommé Neyrinck, apprêteur, demeurant à Wattrelos, hameau du Petit-Paradis, s'en retournait chez lui quand, tout à coup, il fut attaqué par trois individus; deux d'entre eux l'empoignèrent solidement et lui maintenaient jambes et bras, tandis que le troisième fouillait ses poches et lui dérobait une somme de 7 fr. 50. M. Neyrinck n'a reconnu qu'un seul de ses agresseurs; c'est un de ses anciens camarades d'école, Alfred Holvoet, 21 ans, qui a mal tourné et qui a déjà été condamné. Holvoet nie et se prétend victime d'une vengeance de la part de celui qui l'accuse. Le tribunal n'accorde aucune créance à cette version et condamne Alfred Holvoet à trois mois et un jour de prison.

GRAVE AFFAIRE DE VOL. — M. Chombart, directeur d'assurance à Lille, représente « La Paternelle » dont les bureaux sont rue Nationale. Le 16 mars, au matin, en arrivant, le caissier constata que son coffre-fort avait été fracturé et qu'on y avait volé une somme de 1.951 francs. L'enquête révéla que, la veille au soir, alors que les bureaux étaient déjà fermés, un employé qui, ce jour-là finissait son service et qui ne devait plus revenir le lendemain, était venu et avait ouvert les bureaux, on ne sait avec quelle clef. C'était bien le voleur et quand il apprit les soupçons qui pesaient sur lui, il disparut. On vérifia ses comptes et l'on s'aperçut qu'il avait falsifié certaines pièces et également détourné de l'argent. C'est un nommé Pierre Vanthielt, âgé de 27 ans. Il encourt, par défaut, 2 ans de prison.

AU CABARET. — Le samedi 27 avril, trois jeunes gens arrivaient, vers huit heures du soir, au cabaret tenu par M. Léon Meurin, rue de l'Epeule, à Roubaix. A un certain moment, au milieu de leur chope deux d'entre eux se rendirent dans la cour et en profitèrent pour aller dérober, dans une cuisine basse, quelques vêtements, un veston et deux pantalons. On les rattrapa dans un urinoir, où ils s'étaient cachés. L'un d'eux, Eugène Vandaele, qui n'est âgé que de 15 ans, se voit remettre à ses parents; l'autre, Emile Lavrys, est condamné, par défaut, à 4 mois de prison.

HISTOIRE D'UNE FAUSSE PLAQUE. — Sur la voiture d'Anatole Bazier, 35 ans, charretier à Roubaix, les agents constataient que la plaque obligatoire était une fausse plaque; elle portait un faux nom et une fausse adresse, d'où procès verbal. Bazier avoue très carrément que sa voiture lui sert à frauder et que c'est pour cette raison qu'il n'y met ni son nom ni son adresse véritables. Cette contravention aux règlements lui vaut, en tout cas, une amende de 200 francs.

LES CONSERVES. — M. David Feuillen, négociant à Bruxelles, a expédié en France des boîtes de conserves de légumes qui ne portent pas, gravée d'une façon indélébile l'indication d'origine. 50 francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Charles Pecqueur, 47 ans, journalier, mendiait à Comines, ces jours derniers; il était en état d'ivresse et se rebella contre le garde Lécluse qui voulait l'arrêter: 15 jours de prison et 5 francs d'amende. —— Jules Heurisse, 25 ans, ouvrier agricole, 3 mois de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion. —— Sidonie Verhulst, 48 ans, ménagère, infraction à un arrêté d'expulsion, 1 mois de prison. —— Pour adultère et complicité, 25 francs d'amende à Zoé Pouée, femme Régnier, et à Joseph Everaert.

GARANTIE CONTRE L'EFFRACTION ET L'INCENDIE
COFFRES-FORTS GRUSON 21, Rue Royale LILLE

TÉMOIGNAGE

Des témoignages journaliers comme le suivant sont la meilleure preuve de l'efficacité de Pilules Foster pour les Reins. M. P. Desmettre, 13, rue de la Blanche-Porte, à Tourcoing, nous dit: « Depuis plus d'un an, je souffrais de violentes douleurs dans le bas du dos et dans les reins. A certains moments, je ne pouvais plus me baisser et je devais même cesser tout travail. La nuit, je ne reposais pas, je ne pouvais rester longtemps couché sur le même côté et je n'étais à l'aise dans aucune position. Aussi le matin, je me levais avec des vertiges, des éblouissements, mes urines étaient difficiles, troubles et déposaient. J'avais essayé bien des traitements, on m'avait conseillé de me tenir toujours les reins bien chauds, mais rien n'y faisait et le mal persistait de plus en plus. C'est alors que j'entendis parlé des Pilules Foster pour les Reins, vendues à la pharmacie Loviny, 100, rue du Grand-Chemin, à Roubaix et à la pharmacie Verriest, place des Phalempins, à Tourcoing. J'en fis usage et au bout de huit jours j'avais ressenti les effets bienfaisants de cet excellent remède et après avoir pris bien exactement deux boites de pilules, j'étais complètement débarrassé de mes douleurs et de tous les malaises qui les accompagnaient. Aussi je recommanderai bien chaudement ces précieuses pilules chaque fois que j'entendrai quelqu'un se plaindre des maux de reins. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

Les douleurs du dos sont un indice infaillible de la maladie des reins, car la douleur est causée par les reins qui sont placés au bas du dos. Il y a d'autres symptômes fréquents de la maladie des reins, ainsi: les éblouissements, le mal de tête, l'enflure des chevilles, la boursouflure des yeux, la vue trouble, les désordres urinaires, etc. Les Pilules Foster pour les Reins sont le remède spécial pour les reins et la vessie, elles agissent directement sur les reins n'ayant aucune action sur les intestins et guérissent ainsi la cause du mal de dos, de l'hydropisie, de la gravelle, du rhumatisme, et des autres conséquences des reins malades. Les Pilules Foster pour les Reins (marque originale) sont en vente chez tous les pharmaciens, 3 fr. 50 la boîte; 19 fr. les 6 ou franco contre mandat: Spécialités Foster, H. Binac, pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. Dans l'intérêt de votre santé, si vous voulez avoir un bon résultat, exigez la véritable boîte avec la signature « James Foster » et refusez toute imitation ou substitution. Echantillon gratis sur demande mentionnant ce journal, 16. 28899

Georges WIART et Cie
Médaille d'or, Tourcoing 1906
79, Rue Nationale, LILLE
ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
Spécialité d'installations d'intérieurs de styles anglais
SIEGES CONFORTABLES ANGLAIS en MAROQUIN
Tentures, Mobiliers complets, Tapis, Carpettes
16202

NOUVELLES MILITAIRES

AUX RÉSERVISTES ET TERRITORIAUX. — Il arrive fréquemment que des réservistes ou territoriaux adressent directement à l'autorité militaire des demandes de sursis, d'ajournement ou de changement de lieu de convocation.

Dans leur intérêt même, les pétitionnaires sont avisés que les demandes de cette nature doivent être remises par leurs soins à la gendarmerie de leur résidence.

Ils seront avisés de la décision prise à leur égard par les soins du commandant du bureau de recrutement.

CHANGEMENT DE DÉPOSITAIRE
Vous tous qui souffrez d'Oppressions
ASTHME
EMPHYSÈME, BRONCHITE CHRONIQUE
Ecrivez à Ch. ESCOUFLAIRE, à BAISIEUX (Nord), et vous recevrez GRATUITEMENT et franco UNE BOITE D'ESSAI DE
Poudre et Cigarettes Escouflaire
avec nombreux Certificats de guérisons.
DÉPOT dans toutes les BONNES PHARMACIES.
Pour la Belgique: Ch. Escouflaire, Esplanade, 19, à Ath. 37916-1

BELGIQUE

LES FUNERAILLES DE M. L'ABBE DAENS, ancien député de Bruxelles et d'Alost, ont eu lieu, très simplement, lundi matin.

La maison du neveu de l'abbé Daens, où il est décédé, avait été sobrement ornée de draperies noires. M. Pierre Daens, qui conduisait le deuil, avait à ses côtés les membres de la famille. Pour satisfaire au désir exprimé par le défunt, il n'y avait ni couronnes ni fleurs.

Dans la foule on a remarqué: MM. l'abbé Fonteyne; Anseele; M. Plancquaert; le président de l'association libérale et des conseillers communaux d'Alost; les députés libéraux Persoons, Lemonnier, Rens et Lorand; des délégués de la démocratie « libre » de Namur et de Liége.

A 9 heures, le clergé d'Alost vient prendre le corps. Mille ouvriers en grève se joignent au cortège. On y remarque deux drapeaux verts (ceux d'Alost et de Ninove auxquels l'entrée du temple est interdite.

Après l'office funèbre, le clergé a conduit le corps au cimetière; il a béni la fosse, et s'est retiré.

M. Pierre Daens, a pris alors la parole pour remercier les assistants. Il a fait un parallèle entre la vie simple de l'abbé et ces funérailles modestes. Il a annoncé la publication des mémoires de son frère. Puis il a récité, le « Pater et l' « Ave ». Toute la foule, agenouillée, répondait aux prières. Ce fut une scène émouvante.

Après cette cérémonie, un meeting a été tenu au local daensiste. Un démocrate de Boom a convié les assistants à rester fidèles au drapeau vert. On l'a applaudi. Puis M. Pierre Daens a prononcé l'éloge funèbre de son frère; et il a affirmé que l'abbé est mort sans renier aucune de ses idées démocratiques.

CHOMAGE GENERAL DANS LES CARRIÈRES DU HAINAUT. — Soignies, 17 juin. — Lundi, la situation s'est encore aggravée dans les carrières de petit granit du Hainaut où plus des deux tiers des ouvriers chôment.

Beaucoup d'entre eux trouvent à se caser dans les ateliers du Centre ou dans le Nord de la France. Seuls, les carrières d'Ecaussines travaillent, les patrons de cette agglomération ayant admis les réclamations des ouvriers, c'est-à-dire le rétablissement de la criée des pierres d'un prix supérieur à 10 francs en même temps qu'une diminution d'heures de travail et qu'une revision du tarif de taille des pierres.

Les maîtres des carrières en grève viennent de tenir une importante réunion à Soignies au cours de laquelle ils ont décidé de n'accorder aucune concession concernant la criée des pierres.

MORT DE Mlle SCHOLLAERT. — Nous apprenons avec un vif regret la mort de Mlle Marie Schollaert, sœur du président de la Chambre et belle-sœur de M. le Ministre des Chemins de fer, décédée à Louvain lundi.

Mlle Schollaert, qui était née à Louvain le 27 octobre 1847, était souffrante depuis quelque temps, mais paraissait en bonne voie de guérison, quand brusquement elle fut atteinte d'une broncho-pneumonie qui l'emporta en quelques jours.

Mlle Schollaert était la providence des œuvres chrétiennes et des pauvres.

FAITS DIVERS. — *Noyade à Ryckevorsel.* — M. J. Mertens, de Saint-Léonards, revenant en vélo de Ryckevorsel, est tombé accidentellement dans le canal et s'est noyé. Son cadavre a été repêché hier.

—— *Enfant ébouillanté à Assche.* — Pendant que la femme Janssens, du hameau Walverghem, à Assche, s'était absentée un moment, sa fillette, âgée de 2 ans, est tombée dans une marmite d'eau bouillante préparée pour la lessive. La petite victime n'a survécu que quelques minutes.

—— *Enfant brûlé à Langemarck.* — Un enfant, âgé de 18 mois, du boucher De Roo, est tombé dans l'âtre. Quoi qu'il ait été immédiatement retiré, on désespère de le sauver.

—— *Vol à l'église d'Hellebecq.* — Des malfaiteurs se sont introduits, la nuit, dans l'église d'Hellebecq, en escaladant une des fenêtres du chœur, au moyen d'une échelle enlevée dans un bâtiment en construction. Ils ont fait main-basse sur des candélabres en cuivre qu'ils brisèrent puis laissèrent sur place. Ils ont également tordu un calice, sans l'emporter; le tabernacle porte des traces d'effraction, mais il a résisté à leurs efforts.

Les auteurs de cette expédition nocturne n'ont emporté que quelques chandeliers, d'une valeur de deux cents francs. La gendarmerie de Ghislenghien conduit l'enquête.

—— *Accident de motocyclette à Wenduyne.* — M. Vander Haeghen, de Sluys, roulait à une vive allure en motocyclette. Tout à coup, la machine s'arrêta net: la courroie s'était rompue et le cuir s'était enroulé dans les roues. M. Vander Haeghen, projeté à une grande distance, se cassa une jambe et se blessa grièvement à la tête.

—— *Chute mortelle.* — Un marchand de charbons, M. Roth, demeurant rue Vosterman, a fait une chute terrible dans les escaliers de sa demeure. Atteint d'une fracture du crâne, il na pas tardé à succomber.

—— *Ne sautez jamais d'un tram en marche.* — Une femme, Jeanne Taeymans commit l'imprudence, à Borgerhout, de sauter d'une voiture de tram sur la chaussée de Turnhout, à hauteur de la rue du Soulier. Elle fut précipitée, la tête la première, sur le pavé, et s'y fendit le crâne. Son état est désespéré.

—— *Un petit drame*, qui a mis la foule en émoi, s'est déroulé, dimanche soir, dans une ménagerie installée place du Palais de Justice, à Verviers. Un gamin de quatorze ans, Léon Simon, audacieux et imprudent, comme on l'est à cet âge, s'étant approché trop près de la cage d'un lion, reçut brusquement un coup de patte sur la tête, qui provoqua une véritable panique dans la baraque. Le gamin s'arracha à cette caresse inattendue, mais il avait une blessure assez profonde qui partait de la nuque jusqu'au sommet du crâne. Un médecin donna des soins au jeune Léon Simon.

FRAMERIES

LA FUGUE DU CAISSIER D'UN AGENT DE CHANGE. — Des journaux ont annoncé, les uns que Ulysse-Aimé Mairesse, employé d'agent de change à Frameries, avait été arrêté à Charleroi; d'autres ont dit que l'agent de change avait retiré sa plainte. La vérité est que le coupable, qui est parti avec 155.000 francs de titres enlevés dans le coffre-fort dont son patron lui avait confié la clef, est toujours à rechercher.

Le parquet de Bruxelles vient d'envoyer, dans les principales villes d'Europe et à l'étranger le mandat d'amener, ainsi que le portrait et le signalement exact d'Ulysse Mairesse, qui est né à Frameries le 6 septembre 1879.

RECKEM

UN VIOLENT INCENDIE a éclaté dimanche soir vers dix heures, chez M. Mytter Carlos, 30 ans, marchand de charbons et pommes de terre, célibataire, qui habite avec deux domestiques, hameau « Caster ». Tout l'immeuble était déjà en flammes quand les habitants de la maison furent réveillés. Déjà une fumée épaisse les asphyxiait. Pour se sauver, ils durent grimper par la tabatière sur le toit et sauter d'une hauteur de huit mètres sur une dépendance de la maison. Malgré la prompte arrivée des pompiers du « Risquons-Tout », toute la maison et le mobilier sont devenus la proie des flammes. Les dégâts sont évalués à 5.000 francs. Il y a assurance. On ignore la cause du sinistre. La gendarmerie de Reckem a ouvert l'enquête.

MENIN

UN INCENDIE DANS UN MAGASIN. — Dans la soirée de dimanche, vers 10 heures, le feu s'est déclaré dans le magasin de M. Seurynck, épicier-mercier, rue de la Redoute, aux Baraques. Les premières flammes furent aperçues par les voisins qui immédiatement donnèrent l'alarme et organisèrent les premiers secours. Au bout d'un quart d'heure d'efforts, on était presque maître du sinistre, quand les pompiers arrivèrent, tout danger avait disparu. Une certaine quantité de marchandises ont été détruites par le feu, et d'autres avariés par l'eau. Les dégâts s'élèvent à 3000 francs pour M. Seurynck. Pour l'immeuble, qui appartient à M. Ducasteele, boucher, ils atteignent 500 francs. Il y a assurance. On ignore les causes de l'incendie.

COURTRAI

VOL IMPORTANT A LA GARE

Un colis d'objets en or disparu. — Trois arrestations. — Perquisitions fructueuses. L'enquête.

Un vol d'une certaine importance et sur lequel l'administration des chemins de fer de Courtrai avait gardé le silence afin de mieux rechercher le coupable, a été commis dimanche matin à la gare. Ce jour-là l'agréé M. Flamand, de la station de Courtrai, devait remettre trois valeurs au train 63 d ela Compagnie des Flandres partant pour Ypres à 6 h. 10 minutes.

Lorsqu'arrivé dans le fourgon il déposa ces valeurs sur le pupitre, il s'aperçut que la lettre de voiture jointe à une boîte de bijouterie d'une valeur de mille francs, manquait.

L'employé abandonna ses trois colis et s'en fut chercher le document. A son retour il constata la disparition de la boîte en question.

Cette valeur était expédiée par MM. Beheydt frères, fabricants de bijoux, boulevard du Midi, à Courtrai et destinée à M. Hugo, bijoutier à Wervicq. L'envoi était déclaré pour une somme de mille francs et comprenait neuf chaînes en or et sept breloques de même métal, le tout d'une valeur réelle de 957 fr. 50.

Pendant l'absence de l'agréé, le nettoyeur de voitures, Achille Masselus, était entré dans le fourgon afin d'y ôter la poussière. Quant aux deux autres colis, ils étaient de peu d'importance et volumineux. Le voleur les avait dédaignés.

Sur la piste des coupables

Dans la nuit de dimanche à lundi, le chef de bureau de la gare aux marchandises, M. Arthur Tamine, apprit que deux chaînes de montre en or avaient été déposées à l'estaminet du *Nickeleur*, tenu, chaussée de Menin, par Jean Melaerts.

M. le Procureur du Roi, mis au courant du fait lundi matin, le signala à la police locale et M. le commissaire-adjoint Kerkhove fut délégué pour instruire cette affaire.

L'enquête de police

A l'estaminet Jean Melaerts, le commissaire-adjoint Kerkhove apprit que les deux chaînes avaient été remises la veille entre les mains de la tenancière par Alphonse Lepere, 33 ans, cabaretier, Marché au Bétail, 56, correspondant et dépositaire pour le Courtraisis du journal flamand: *Het nieuwe Van den dag* (La Nouvelle du Jour). Alphonse Lepere était accompagné d'Achille Masselus, 34 ans, nettoyeur de wagons à la gare de Courtrai. Cet individu vit — séparé de ses parents — en quartier, rue des Vignes, 46.

Les perquisitions

En possession de ces indications, l'officier de police reçut mandat d'aller perquisitionner au domicile des suspects.

Hier lundi, vers sept heures et demie du matin, M. Kerkhove accomplit sa mission d'abord au domicile d'Alphonse Lepere. Celui-ci, étant absent, rentra bientôt en compagnie de Masselus.

Lepere prétendit ne rien connaître de cette affaire. Finalement il signala le nommé Paul Plowy, 30 ans, vendeur de journaux au service de Lepere et demeurant également Marché au Bétail, 54. Ce dernier, dit-il, sait d'où proviennent les chaînes en or. Mis en demeure de dire la vérité et pris en flagrante contradiction, Lepère finit cependant par désigner l'endroit où il affirmait avoir vu Masselus en train de cacher une boîte. Cet endroit était une sorte de remise située dans le jardin que possède Lepere rue de l'Abattoir.

Tandis qu'il était occupé à traire sa chèvre, il aurait vu Masselus monter au grenier de la dépendance et déposer dans une botte de paille les objets volés. Trois chaînes et quatre breloques en or s'y trouvaient en effet.

Ces objets ont été déposés au greffe du Parquet avec les deux déjà saisis chez Jean Melaerts.

Les arrestations

Les trois inculpés se contredisaient dans leurs déclarations. Ils furent appréhendés et conduits séparément à la prison.

D'après les déclarations de Masselus, c'est Lepère qui l'aurait invité à dérober des valeurs qui journellement se trouvaient dans les fourgons des chefs de train et, le coup fait, de les déposer chez Lepère qui les recèlerait.

Le jour du vol, ces deux derniers avaient ouvert le paquet dans un café de la gare.

C'était Plowy qui, sur la demande de Masselus, avait averti Lepère d'avoir à se rendre à ce café où la visite des objets volés se fit clandestinement à l'insu des tenanciers.

Dans la journée du dimanche, Lepère et Masselus avaient roulé en voiture par la ville et visité nombre d'estaminets. Ce n'est que dans la soirée du même jour que Plowy a reçu deux chaînes et une breloque des mains de Masselus et de Lepère.

Une perquisition faite lundi après-midi à la demeure de Plowy amena la découverte des objets cités; ils étaient cachés dans un trou pratiqué dans le mur près la porte de derrière de sa maison.

Au Palais de Justice

Dans l'après-midi de lundi, à 5 heures 1/2, les trois inculpés ont été dirigés en voiture sur le Palais de Justice où M. le juge délégué Verbrugge a procédé à leur interrogatoire.

Cette affaire fait beaucoup de bruit à Courtrai où Lepère est particulièrement connu.

PECQ

CHEZ LA VEUVE DU BRACONNIER VANDENBOSSCHE. — *Un trait touchant.* — La semaine dernière, une voiture arrivait à Pecq. Elle était occupée par une dame, une fillette et un monsieur. Celui-ci demanda les indications nécessaires pour se rendre chez la veuve du malheureux braconnier victime du drame qui vient d'ensanglanter cette commune. Arrivés à destination, les étrangers descendirent et entrèrent chez la veuve. Là, après quelques bonnes paroles compatissantes, la dame s'aprocha de la pauvre femme et lui mit un papier dans la main; c'était... un billet de banque de *cent francs!* Ce n'est pas tout, la fillette prit alors un des enfants par la main, entraîna les autres et les conduisit à la voiture. Et ils en revinrent chargés de *nombreux jouets.*

La pauvre veuve, vivement émue, les yeux humides, ne savait quels mots trouver pour exprimer sa reconnaissance. Les bons riches y coupèrent court, et *sans vouloir donner leur nom*, remontèrent dans la voiture, qui s'éloigna au galop.

Faire ainsi la charité, c'est en doubler le prix.

Société Hypothécaire Belge et Caisse d'Epargne

, Société Anonyme au capital de 5.000.000 Francs. — Siège social: Avenue des Arts, 71, ANVERS.

Conseil d'Administration: MM. Frédegand Cogels, président; Edouard Thys, vice-président; Alph. Ullens de Schoolen, Léon Van den Bosch, Henry Engels. — Collège des Commissaires: MM. le comte Adrien de Borchgrave d'Altena, Léon Collinet-Plissart, Auguste Delbecke, Jean de la Faille de Léverghem, Edouard Joly, le comte Oscar Le Grelle, le baron Frédéric de Roest d'Alkemade.

Prêts hypothécaires. Avances sur titres. Livrets d'épargne: 3.25 p. c. Dépôts à terme fixe: à 3.60 p. c. Obligations foncières rapportant annuellement 3.60 p. c. 13055-1

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Séances des 15 et 16 juin 1907

DÉSIGNATION DES CAISSES		VERSEMENTS nomb	VERSEMENTS nouv. livrets	VERSEMENTS sommes	REMBOURS. nomb	REMBOURS. sommes
Roubaix..	Samedi	133	33	18.038 ..	71	29.559 80
	Dimanche	241	26	38.233 ..	66	28.735 37
Lannoy		62	9	11.379 ..	13	9.113 76
Croix		8	1	365 ..	1	407 22
Wattrelos		21	2	4.246 ..	9	4.170 07
Ascq		14	..	2.184 ..	1	40 ..
TOTAUX		524	71	75.445 ..	161	71.726 45

Administrateurs du mois de juin: à Roubaix, Achille Delattre, E. Toulemonde, Ernest Catteau, Georges Mazure, Grau-Duchange. — A Lannoy, M. L. Ducatteau-Mulliez. — A Croix, M. Couturier. — A Wattrelos, M. C. Dubus. — A Ascq, M. L. Verdière.

Ordre de service. — La Caisse est ouverte pour les versements, les Samedis, de 9 h. à 10 h. 1/4, les Dimanches, de 9 à 11 heures. Les remboursements ont lieu les samedis, à 10 h. 1/2, les Dimanches à 11 h. 1/2. — Les bureaux sont ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 à 5 h. du soir, pour les demandes de remboursements.

Le Caissier, Scherpérel.

LE TOUQUET - PARIS-PLAGE
3 HEURES 1/2 DE ROUBAIX - LA MER - LA FORÊT

LA VIE SPORTIVE

Hippisme

Le concours hippique de Roubaix

SECONDE ET DERNIÈRE JOURNÉE

Décidément le nouveau Comité du Club Hippique de Roubaix a su acquérir de précieuses sympathies là-haut car la seconde journée du concours hippique — comme la première — a été aussi favorisée par un temps splendide.... Et dans cette oasis de verdure qu'on appelle sans exagération la « coquette piste » du Breucq ce fut de nouveau lundi le rendez-vous du « Tout-Roubaix » mondain.... Ce ne fut plus la grande foule de dimanche mais tribunes et barrières étaient encore abondamment garnies et de nouveau les toilettes claires des dames, les brillants uniformes des officiers, les habits rouges des gentlemen, formèrent l'ensemble le plus gracieux, le plus séduisant, dans ce cadre admirable qui complète et embellit encore le tableau et semble vouloir unir la poésie au sport....

Au jury et à la Commission nous notons la présence des mêmes notabilités que la veille, les généraux Chamoin et Sève témoignent aussi par leur présence de l'intérêt qu'ils attachent aux réunions du Club Hippique de Roubaix.

Le programme de cette seconde journée comprenait trois épreuves qui furent ardemment disputées et il nous a été donné de voir quelques beaux spécimens de la « noble bête » chère à Buffon montés par d'excellents cavaliers d'ailleurs... Aussi serait-il injuste de proclamer que « l'automobile tue le cheval » comme d'aucuns ont fait la veille en constatant l'absence de compétiteurs dans le concours d'équipages.... Nous voulons croire, pour notre part, à d'autres raisons qu'il nous sera peut-être donné d'examiner ultérieurement.

Voici le classement des épreuves de lundi:

Concours de chevaux de selle. — 1er « Duke of York » appartenant à M. Martroye, de Bruxelles; 2e « Molly », à M. Auguste Poullier; 3e « Figaro », à M. Albert Pierard, présenté par M. F. Réquillart; 4e « Una II », à M. X...; 5e « Ouistiti », à M. François Masurel; 6e « Gants blancs », à M. Paul Fort; 7e « Yorkshire Squire », à M. Martroye.

Prix d'essai. — 1er « Baron », à M. Paul Watine; 2e « Betsiléo », à M. F. Petit; 3e « Cronstadt », à M. De Vilmarest; 4e « Black Bird », à M. Desprès; 5e « Beau Regard », à M. Edouard Rasson fils, monté par M. Marcel Rousseau; 6e « Shamrock II », à M. Maurice Desmazières; 7e « Aiglon », à M. Denain.

Grand-Prix du Club. — 1er « Gratin II », à M. Margraff, monté par M. H. Le Conte; 2e « Magellan », à M. Denain; 3e « Aiglon », à M. Denain; 4e « Téméraire », à MM. P. Desrousseaux et F. Réquillart, monté par ce dernier; 5e « Kennedy », à M. R. de Ladoucette; 6e « Nitrate », à M. Des Montis; 7e et 8e ex-æquo: « Langueur », à M. Luneau, monté par M. Clouët des Perruches, et « Mario », à M. Roger Driard.

Cette superbe réunion, parfaitement organisée comme toujours et agrémentée par la présence de l'excellente musique du 43e de ligne, a pris fin vers six heures et demie, laissant la meilleure impression à tous les spectateurs qui se sont donné rendez-vous à l'année prochaine...

LES COURSES A AUTEUIL
du lundi, 17 juin

Voici les résultats des courses qui ont eu lieu le lundi 17 juin, à Auteuil:

Prix Rostrenen: 1er, Etna II, 39 50, pl. 19 00; 2e, Révolutionnaire, 15 50; 3e, Uranie II. — Non placés: Bûcheron, Ambyse, Pierre Chien.

Prix Bride-Abattue: 1er, Saint-Hilaire, 84 50, pl. 23 50; 2e, Chabraque, 19 50; 3e, Plan, 26 00. — Non placés: Monsieur Charvet, Sans Atout II, Transsibérien, Reine des Bois, Séléné, Castelloubon, Volcan II, Banjo, Velletri.

Prix Wild-Monarch: 1er, Clouet, 94 00, pl. 24 50; 2e, Kalpak, 30 00; 3e, Fiche IV, 17 00. — Non placés: Barnabite, Titurel, Jean des Bois, Pachico, Gabrielle H, Gaulois IV, Fresnay, Galoukin, Césario, Chateauvert, Bigourdane, Aublet, Hord-d'Œuvre, Patagon, Maazouz, Titus, The Bolly, Patricien, Lascar.

AUJOURD'HUI, mardi, 18 juin, courses à Enghien.

LES COURSES A FOREST
du lundi, 17 juin

Voici les résultats des courses qui ont eu lieu à Forest, le lundi 17 juin:

Prix Blair Athol: 1er, Quia; 2e, Stella; 3e, Ailesbury. — Non placés: Vive le Roi, Rocher Bayard. — Pari mutuel: 11 50, 9 50 et 17 00.

Prix Ramadan: 1er, Grisélidis; 2e, Croix Rouge; 3e, Jack in the Box. — Non placés: Maideuze, Silence, Proserpine, Moza. — Pari mutuel: 10 50, 8 00 et 8 00.

Derby de Forest: 1er, Espana; 2e, Clos du Roi; 3e, Teson. — Non placés: Le Varyag, Mikasa. — Pari mutuel: 13 00, 8 00 et 9 00.

Prix Crémorne: 1er, Rocher; 2e, Fléau; 3e, Méphisto. — Non placés: Modérateur, Républicain, Bougo, Grenaille, Guise. — Pari mutuel: 24 00, 9 00, 8 50 et 12 00.

Prix Ten-Bosch: 1er, Brouhaha; 2e, Queen Beauty; 3e, Buthus. — Non placés: Cornichon, Barberry, Assenedoise, Courcelles, Pyramide, Torigny, Bonbonnière, Bar Maid. — Pari mutuel: 200 50, 38 50, 7 50 et 10 50.

Prix Sweetmeat: 1er, Prangins et Cristalloide; 3e, Mirus. — Non placés: Romulus, Graine d'Or, Submissive, Efflingham, Le Miraflor, Berceau, Marquis. — Pari mutuel: 14 00, 10 50, 17 50, 11 50 et 47 50.

AUJOURD'HUI, mardi, à trois heures, courses à la Petite-Ile (And.).

Cyclisme

LE COMITÉ GÉNÉRAL DES ROUTES DU NORD-TOURISTE vient de se réunir sous la présidence de M. Debril, vice-président. Le Comité demande au Comité-directeur de rappeler le vœu déjà émis, il y a quelques années, au Conseil général et tendant à ce que les Compagnies de Tramways soient tenues de construire à leurs frais un nouvel accôtement cyclable chaque fois qu'elles doivent établir leurs voies ferrées sur des trottoirs ou pistes cyclables déjà existants.

Le Comité prend connaissance d'une lettre de M. le maire de Bondues annonçant que le Conseil municipal a voté une somme de 200 francs pour l'établissement d'une piste cyclable sur la route de Bondues à Linselles (chemin dit des Bois-Blancs). Des remerciements et félicitations sont votés à l'adresse du maire et du Conseil municipal de Bondues. Une délégation, composée de MM. Debril, Van Quaethem, Degraeve, Quivy et Ducoulombier étudiera ce projet.

Les sections du « Nord-Touriste » seront informées des nouvelles attributions du Comité général des Routes, dont le Comité-directeur a accepté la création. Toutes les questions relatives aux routes seront désormais centralisées par ce Comité qui les examinera et en poursuivra la réalisation; les sections pourront se faire représenter à ses réunions chaque fois qu'une question les intéressant sera discutée.

— *Le Comité des Excursions* ayant été informé que des élections avaient lieu le 21 juillet prochain, date de la première journée des Fêtes de Bruxelles, organisées à l'occasion du 25e anniversaire de la « Ligue Vélocipédique belge » et auxquelles le « Nord-Touriste » apporte sa collaboration, il a été décidé qu'il n'y aurait pas de groupe cycliste de formé. Par conséquent, le départ pour Bruxelles aura lieu par chemin de fer, à 8 heures 15 du matin, afin que tous les excursionnistes puissent remplir leur devoir d'électeurs.

CYCLISTES !! ATTENTION

Si vous voulez une bicyclette irréprochable, exiger la véritable marque **Diamant.** — Seul dépositaire pour Roubaix-Tourcoing: **MARCELLI, 107, rue de la Gare, Roubaix.**

Ne pas confondre avec les vélos, pièces « la Française ». — Bicyclettes garanties à partir de 125 francs. 21128

Lawn-Tennis

LE TOURNOI HANDICAP INTERCLUBS DU S.C.T. qui a eu lieu dimanche sur les magnifiques courts de la rue de Varsovie, avait mis en présence seize joueurs de *single* et huit équipes de *doubles*. Grâce à la parfaite organisation de la Commission de tennis, les deux épreuves ont pu être terminées le jour même et les joueurs se sont retirés enchantés de l'excellente journée sportive à laquelle ils avaient assisté, ainsi que de l'accueil si cordial et si empressé qui leur avait été réservé par M. Emile Tiberghien-Breuvart, président de la Commission de tennis et les membres du S.C.T.

Voici les résultats des diverses épreuves:

Single, premier tour. — Paul Leperq (— 5/6) bat Emile Tiberghien (+ 2/6) 6-5, 6-3; Pierre Debœuf (— 2/6) bat Ch. Rollez (— 30 4/6) w. o.; Jénicot (scratch) bat Cam. Descheemaecker (+ 1/6) 6-4, 6-1; Lepetit (+ 2/6) bat Duvignaud (— 1/6) 2-6, 6-4, 6-4; Firmin Houtart (— 15 3/6) bat C. Masure (+ 1/6) 6-3, 6-1; Lepoivre (— 2/6) bat André Tiberghien (+ 1/6) w. o.; Joseph Debœuf (+ 2/6) bat Huart (+ 2/6) 6-2, 6-2; René Motte (— 15 1/6) bat Georges Flipo (+ 2/6) 6-3, 5-6, 6-4.

Deuxième tour. — Pierre Debœuf bat Paul Leperq, w. o.; Jénicot bat Lepetit, 6-3, 6-5; Houtart bat Lepoivre w. o.; René Motte bat Joseph Debœuf, 6-2, 6-5.

Troisième tour. — Jénicot bat Pierre Debœuf, 6-2, 6-3; Houtart bat R. Motte, 6-3, 6-6.

Finale. — Houtart bat Jénicot, 6-0, 6-3.

Doubles, premier tour. — René Motte-Paul Debœuf (— 15 1/6) battent Lees-Descamps (— 2/6) w. o.; Wattel-Descheemaecker (— 3/6) battent Houtart-Lepoivre (— 15 5/6) 4-6, 6-3, 6-2; Joseph Debœuf-Fernand Six (scratch) battent Pierre Debœuf-Emile Tibergien (— 2/6) 6-5, 6-4; Jénicot-Masure (— 3/6) battent Georges Flipo-André Tiberghien (— 4/6) w. o.

Deuxième tour. — Wattel-Descheemaecker battent René Motte-Paul Debœuf, 3-6, 6-5, 6-1; Joseph Debœuf-Fernand Six battent Jénicot-Masure, 6-2, 6-4.

Finale. — Wattel-Descheemaecker battent Joseph Debœuf-Fernand Six, 6-1, 6-3.

A l'issue du tournoi, les prix ont été remis avec la plus parfaite bonne grâce, aux vainqueurs par Mme Firmin Houtart-Lorthiois, qui a eu un mot aimable pour chacun d'eux.

Jeu de Piquet

ROUBAIX. — La société de piquet *La Prévoyante*, qui a son siège chez M. Henri Debuy, estaminet du *Ciseaux d'Or*, angle des rues de Lannoy et du Tilleul, s'est réunie dimanche dernier, en assemblée mensuelle. Les prix ont été joués au milieu de l'entrain général et attribués comme suit: 1er Henri Debuy; 2e Carlos Merchez; 3e Henri Florin.

Jeu de bouchon

ROUBAIX. — La société des *Bouchonneux du Pont-Rouge*, qui a son siège chez Mme veuve Equinet, a tenu hier, son assemblée mensuelle, au cours de laquelle les prix du mois ont été joués et gagnés comme suit: 1er prix, M. A. Spriet; 2e M. Alfred Vandevel; 3e M. Ivo Desmet; 4e M. P. Malfait. Il a été décidé, à cette réunion, que la sortie annuelle aurait lieu le dimanche 7 juillet.

Colombophile

ROUBAIX. — Clermont, organisé par le Centre et Croix, chez M. L. Bernard, rue des Arts. 15 paniers lâchés à 6 h. 30, vent nord-ouest, par M. Leduc, convoyeur. — 1er prix, Degezelle, U.4p.; 2e Chantraine, 4p.; 3e J.-B. Lepers, 4p.; 4e Carton; 5e Vve Delcroix, h.; 6e L. Bernard, h.; 7e Leperoq, 3p.; 8e J. Ravesteyn, h.p.; 9e J.-B. Lepers, h.; 10e E. Dekeydtpotter, p.; 11e A. Bonte, 2p.; 12e C. Parreyn, 2p.; 13e Farvacque, 2p.; 14e J.-B. Dubruy, p.; 15e J. Willems, p.; 16e Jacobs, 2p.; 17e Philippo, 3p.; 18e Carville, p.; 19e Coquant, 2p.; 20e Missant, p.; 21e Liévin Franck, 2p.; 22e J. Willems, h.; 23e Degezelle, p.; 24e A. Baert, h.p.; 25e Chantraine, p.; 26e Philippo, 2p.; 27e Orgaert, p.; 28e Denis Glorieux, p.; 29e L. Bernard, p.; 30e A. Brunin; 31e Delourme; 32e Houtekins. — Poule à 2 fr. hors concours, Gheyssens. — Séries de 2 pigeons: J.-B. Lepers, Willem, Degezelle. — Le premier pigeon a été constaté à 8 h. 31'32", vitesse 1251 m. 46; le dernier à 8 h. 33'14", vitesse 1228 m. 60. — Distribution des prix mardi soir à 8 h. Carnet obligatoire.

ROUBAIX. — Clermont, organisé par les Deux Unions, chez M. Deblauw, le 16 juin; 500 pigeons lâchés à 6 h. 15, par M. Dedoncker. — 1er, Vve Bayaerd, u.p.; 2e, Delespaul, p.; 2e bis, Hornaert, 4p.; 3e, Schuller, 4p.; 4e, P. Debruyne, 5p.; 5e, Deleu, 4p.; 6e, V. Desmet, 2p.; 7e, Isebaert, 6p.; 8e, Vermant, 6p.; 9e, Belvaux, 2p.; 10e, Jules Guyot; 11e, Quivy, 4p.; 12e, Debruyne, 2p.; 13e, Florent Nutte, 3p.; 14e, Ed. Dujardin, 3p.; 16e, Belvaux, 2p.; 17e, Nyckées, 2p.; 18e, Schuller, 3p.; 19e, L. Florin, 2p.; 20e, J.-B. Duvivier, p.; 21e, Debruyne, 2p.; 22e, Verbrugge, p.; 23e, H. Desrousseaux, p.; 24e, Carré, p.; 25e, Beutin, p.; 26e, Vanderdonck, p.; 27e, Deleu, p.; 28e, H. Desrousseaux, p.; 29e, Vve Bayaerd, p.; 30e, Carlos Dutat, p.; 31e, Desrousseaux; 32e, Nyckées; 33e, Méresse; 34e, Ed. Dujardin, p.; 35e, Dujardin, p.; 36e, Vve Bayaerd, p.; 37e, Dujardin, p.; 38e, Halluin, p.; 39e, Demeulenaere, p.; 40e, Passeu. Poules hors concours: Fornet, p.; Horent, p. Régulateurs: Debruyne, Belvaux. Série: Schuller. — Le premier pigeon a été constaté à 8 h. 18'45", vitesse 1.261 m. 87; le dernier à 8 h. 21'56", vitesse 1.236 m. 15.

—— Rambouillet, organisé par les Deux Unions, chez M. Victor Carrette, le 16 juin; 612 pigeons lâchés à 5 h. 30, par M. Dedoncker. — 1er, Courouble, u.5p.; 2e, Boutchout, 6p.; 3e, Terlynck, 7p.; 4e, Fournier, p.; 5e, Decrist, 5p.; 6e, Millot, p.; 7e, Jules Kindt, 4p.; 8e, Scharperel, p.; 9e, Cobeau, p.; 10e, Vanquaethem, 6p.; 11e, Fournier; 12e, Cobeau, p.; 13e, Remy Declercq, 7p.; 14e, H. Wibaux; 15e, Deschamps, 7p.; 16e, Coquant, 3p.; 17e, Leblanc, 2p.; 18e, Dereux, 2p.; 19e, Depaepe, 3p.; 20e, Wibaux; 21e, Breyssens; 22e, Florent Nutte; 23e, J.-B. Duvivier; 24e, Ed. Dujardin, p.; 25e, Cobeau, p.; 25e, Hespel, 2p.; 27e, Devernay, 2p.; 28e, Millot, 3p.; 29e, Catteloin, 3p.; 30e, Dolphens, 2p.; 31e, Hespel, p.; 32e, Orgaert, p.; 33e, Dancoisne, p.; 34e, Wibaux; 35e, Fournier, p.; 36e, Schuller, 3p.; 37e, P. Delcroix, 2p.; 38e, Ed. Dujardin, p.; 39e, Pennequin, p.; 40e, Debacker, 4p.; 41e, Florent Nutte; 42e, H. Clément, p.; 43e, Declercq, p.; 44e, Louis Lezy, 3p.; 45e, Deman, p.; 46e, Lys; 47e, Ed. Dujardin; 48e, Platteau; 49e, Mazure, p.; 50e, Désiré Six, p.; 51e, J.-B. Debuy, p.; 52e, Wibaux, p.; 53e, Quartier, 2p.; 54e, Fournier, p.; 55e, Vannelstraete, 2p.; 56e, Vandenbogaerde, 2p.; 57e, Dolphens; 58e, Vandewegbe, p.; 59e, Delcroix-Ledru, 2p.; 60e, Cagniaux; 61e, Désiré Six; 62e, Pollet; 63e, Dujardin; 64e, Ed. Dujardin. — Régulateurs: Fournier, Cobeau, Wibaux. — Le premier pigeon a été constaté à 8 h. 49'05", vitesse 1.245 m. 43; le dernier à 8 h. 51'33", vitesse 1.227 m.

—— Clermont, organisé par l'Avenir du Tilleul; 732 pigeons lâchés à 6 h. 20, par M. Bursens. — 1er, Cornille J.-B., u.5p.; 2e, Decrits, 4p.; 3e, J. Lobry, 5p.; 4e, Desbarbieux, 5p.; 5e, J. Lecomble, p.; 6e, L. Pollet, 5p.; 7e, Vanholme, p.; 8e, Havret, 4p.; 9e, Delespaul; 10e, J.-B. Cornille, 4p.; 11e, Bernier, 3p.; 12e, Desbarbieux, 2p.; 13e, Courouble, 2p.; 14e,Loncke, 2p.; 15e, A. Dupriez, p.; 16e, Breda, 3p.; 17e, Florin, p.; 18e, Haesart; 19e, Dessein, 3p.; 20e, Noel, E., 2p.; 21e, Dorchies, 3p.; 22e, Vandenberghe, 2p.; 23e, Millet, p.; 24e, Dumazy, p.; 25e, Fontier, 2p.; 26e, Debucquois; 27e, Desbonnet, p.; 28e, Barbieux, p.; 29e, Ladam, p.; 30e, G. Berte, p.; 31e, Vanoverberghe, p.; 32e, Bicquet, 3p.; 33e, Fontier, p.; 34e, Alois, 3p.; 35e, Lobry, p.; 36e, Lampe, p.; 37e, Delchambre, p.; 38e, Gilman, 3p.; 39e, Maes, 2p.; 40e, Verhenneman, p.; 41e, Deldicque, p.; 42e, Tierlienck, 2p.; 43e, Ergibo, p.; 44e, Delcroix, p.; 45e, Delannoy; 46e, Volcko; 47e, L. Parent, p.; 48e, A. Cornille, 2p.; 49e, Dumazy, p.; 50e, Carbon, p.; 51e, G. Flevet, p.; 52e, Delemarle, p.; 53e, Delchambre, p.; 54e, Simoine, p.; 55e, Wagnon, p.; 56e, Vromant; 57e, Dhoy; 58e, Lobry; 59e, Masselus; 60e, Pottier; 61e, C. Lamblin; 62e, Cornelis; 63e, Verspeeten; 64e, Dessein; 65e, Hioco; 66e, Vandecrux. Poule à 5 francs hors concours, Tierlienck. Régulateurs: Cornille, Desbarbieux. Poules spéciales: Cornille, Lobry, Desbarbieux, Pollet, Breda, Dessein. — Le premier pigeon a été constaté à 8 h. 22'39", vitesse 1.260 m. 70; le dernier à 8 h. 25'37", vitesse 1.234 m. 58. Distribution des prix jeudi.

—— Clermont, donné par la Mutuelle, chez M. Vanhotte, à Croix; 370 pigeons lâchés à 6 h. 15, par M. Smester. — 1er, Senneville, 6p.; 2e, Sory, 6p.; 3e, J.-B. Florin, p.; 4e, Helleman, 4p.; 5e, Deruelle, p.; 6e, F. Roussel, 2p.; 7e, Doutreligne, 2p.; 8e, Quivreux; 9e, Célestin Ledru; 10e, Couque; 11e, Duforest Jules, 2p.; 12e, Jansonne, p.; 13e, Senneville, 2p.; 14e, H. Lamblin, 2p.; 15e, Vanneste; 16e, E. Ponthieu, p.; 17e, Vanackere, p.; 18e, Landrieux, p.; 19e, Wagnon, p.; 20e, L. Petit, p.; 21e, Huret, p.; 22e, Lamblin; 23e, Malfait; 24e, L. Lezy; 25e, Verbauhède; 26e, Debosschère; 27e, Dejoncke; 28e, Féron; 29e, Lécroart; 30e, Vanneste; 31e, Rapsaert; 32e, L. Lefebvre; 33e, J.-B. Florin; 34e, Morel. Séries de 10 fr.: Senneville, Lamblin, Vanneste. — Le premier pigeon a été constaté à 8 h. 36'26", vitesse 1.091 m. 77; le dernier à 8 h. 40'19", vitesse 1.053 m. 88.

—— L'inscription des pigeons du concours de semaine sur Chantilly, organisé par l'Avenir du Tilleul aura lieu chez M. Wartel, rue du Pile, 35. — Prix d'honneur, 100 francs.

WATTRELOS. — Chantilly, par la « Mutuelle ». — 5 paniers lâchés à 6 h. 35, par M. Leman. — 1er prix, H. Monet, U.6p.; 2e Algoet; 3e Rémy Batiste, 4p.; 4e Clarisse, 4p.; 5e Lefebvre, 2p.; 6e Devernay, 2p.; 7e Hespel, 3p.; 8e A. Desbarbieux, 3p.; 9e Duvillier, p.; 10e Castelain, 3p.; 11e H. Desbarbieux; 12e L. Glorieux; 13e G. Lepoutre; 14e Spriet; 15e Seynave; 16e Desrumeaux; 17e Hubaut. Régulateur: Henri Hubant. — Le premier pigeon a été constaté à 7 h. 52'47", vitesse 1273 m. 46; le dernier à 7 h. 55'04", vitesse 1262 m. 99.

TOURCOING. — La Commission de l'Union Colombophile Tourquennoise rappelle aux amateurs dont le pigeonnier est situé dans un rayon de 25 kilom. du clocher Saint-Christophe son grand concours national sur Bordeaux (Gironde) le dimanche, 23 juin 1907. 500 fr. prix d'honneur, répartis en 50 prix de 10 fr. aux 50 premiers pigeons vainqueurs plus 100 fr. espèces. 3e part Derby F. Tourcoing 1905, répartis en 10 prix de 10 francs aux 10 premiers pigeons porteurs de la dite bague. — Mise obligatoire: 2 fr., mise facultative: un prix par 7 inscriptions. Poule unique à 0.10; poules à 0,25 et 0.50 (facultatives) par prix de 10 francs. Poules à 1, 2, 3, 5, 10, 20, 25, 50 et 100 francs; un prix par 7 inscriptions. Pigeons de dressage à 0,75. Poule spéciale, recette au 31 mai: 575 francs, voir détails affichés au siège fédéral. Soit un prix de 200 fr., un de 100 fr., 5 de 50 francs et reliquat. Prix à jouer par séries de 2 pigeons: une garniture decheminée et un régulateur. Par pigeon seul: un service de table. Mise: 0,50 par pigeon. — Mises en paniers, au siège fédéral, Café Delvoye, place de la République à Tourcoing, le mercredi 19 juin, de 2 heures de l'après-midi à 11 heures du soir. La constatation se fera par postes fixes. Adresser les demandes le plus tôt possible, au Café Delvoye, place de la République à Tourcoing. Les constateurs admis sont: Le Lefebvre, le Benzing et le Plasschaert. 28781

TOURCOING. — Rambouillet, organisé par la Fédération de l'Ouest, chez M. J.-B. Petit, place Thiers; 65 pigeons lâchés à 5 h. 15, par M. Dubois. — 1er prix, Stumput, u.3p.; 2e, Dessauvages, 3p.; 3e, Ameye, p.; 4e, Vanonacker, 4p.; 5e, Deblaere, p.; 6e, Welcomme; 7e, Deblaere; 8e, Welcomme; 9e, T. Desbonnet, Bouquet, Allart. — Le premier pigeon a été constaté à 8 h. 41'34", vitesse 1.209 m. 20; le dernier à 8 h. 43'53", vitesse 1.195 m. 78.

Jeu de boules

ROUBAIX. — Dimanche a eu lieu, chez M. J. Dumont, boulevard de Reims, le rendage de la partie de boule contre les forts de chez E. Cardow, de Leers. Avec leur union, les premiers se sont rendus facilement maîtres de leurs adversaires, malgré l'adresse extraordinaire de J. Duquenne. La société Dumont gagne les 1re, 2e, 4e et 5e manches, et perd la 3e.

HERSEAUX. — Voici le résultat de la partie de boule qui a eu lieu chez Oscar Lepers, à la Broche-de-Fer: La fameuse équipe de chez Oscar a battu, à l'attaque comme au rendage, les « Ambulants du Ballon ». Pour la question d'enjeu, ils se sont arrangés à l'amiable.

La Pêche

PÊCHE Fabrication soignée de tous articles. Appâts, amorces. Tiberghien, 220, Bd Gambetta, Rx. 1144